



COMITÉ DES FÊTES DE NESMY : CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

RÉSERVATIONS

Elles se font uniquement auprès des deux personnes bénévoles responsables :

Mme Nathalie BOUARD : 07 85 35 25 03
mail : cdf.nesmy@gmail.com
M. Franck VALERY : 06 36 91 57 67
mail : cdf.nesmy@gmail.com

- Toute réservation qui ne sera pas faite sur le formulaire "Bon de réservation vaisselle" et remise auprès de l'un des deux responsables ne sera pas prise en compte.
- La réservation pourra ne pas être honorée entièrement en fonction de l'ordre de réservation et du stock disponible.
- **Le délai minimum de prise d'une réservation est de 15 jours avant la date d'enlèvement.**

ENLEVEMENT ET RETOUR DE LA VAISSELLE

Ils se font exclusivement **le vendredi et le lundi (sauf jours fériés) à partir de 18h00 (Les horaires seront définis à la réception du bon de réservation).**

Les livraisons et les retours sont espacés de 1/4 d'heure, merci de bien vouloir respecter les horaires fixés. Ils se feront dans le local des Ateliers municipaux, l'accès se fait au 32 rue de La Vallée Verte, par le portail près du transformateur. (Logo du Comité des Fêtes sur le mur)

VAISSELLE

- La vaisselle doit être retournée propre.
- Toute vaisselle manquante ou cassée sera facturée au tarif affiché.
- Le remplacement de la vaisselle par le loueur est interdit.
- La facturation correspondra à la quantité commandée, même si le conditionnement est supérieur.
- La vaisselle doit être rendue dans les mêmes conditionnements.
- **Une caution minimum de 100€ vous sera demandée lors de l'enlèvement, puis 100€ par tranche de 100 couverts supplémentaires.**

FACTURATION

- La facturation se fera au tarif en vigueur.
- Remise de 50 % pour les associations de NESMY, gratuité pour la kermesse des Écoles de NESMY, la Mairie de NESMY, le Comité de Jumelage et le Comité des Fêtes de NESMY.
- Tous les règlements se feront au retour de la vaisselle et uniquement en chèque à l'ordre du COMITÉ DES FÊTES DE NESMY.

CAUTION POUR LE PODIUM, LES BARNUMS ET LA FRITEUSE

Pour la location du podium, il vous sera demandé un chèque de caution de : 1 000€, **plus 1 chèque de 100€ à la réservation, qui sera encaissé en cas de désistement de votre part.** 250 € de caution pour la location des barnums (à la charge du loueur de s'assurer de la bonne fixation du barnum au sol) et 100 € de caution pour la location de la friteuse.

En cas soit de détérioration soit de perte, une partie ou toute la caution sera retenue. Pour rappel, le loueur est tenu responsable du matériel et doit en assurer le bon fonctionnement durant toute la location.

EXCLUSION : LE BUREAU DU COMITÉ DES FÊTES SE RESERVE LE DROIT D'EXCLURE DÉFINITIVEMENT TOUT LOUEUR QUI NE RESPECTE PAS LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION.